

Année	n° CM	n° DCM	page
2021	03	38	1/1

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

ID : 029-212903025-20210325-2021_38-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

et d'affichage

18 mars 2021

A/R préfecture

29 mars 2021

Date d'affichage

29 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 25

Votants 27

L'An deux mille vingt-et-un

Le 25 mars à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire,

Etaient présents :

Anne-Marie HENAFF, Didier GUEDES, Laura JAMBOU, Frédéric PERROT, Michel COADOUR, Sophie PATTEE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwënola COLLIU, Luc LEBRUN, Isabelle MAUGEAIS, Sandrine CARIOU, Morgane PIRON, Magalie PORTAS, Erwan PADELLEC, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Philippe LE FLOCH, Grégory GUERIN, Aurélien LE BOT, Chantal CULIOLI Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Sylvie BONTONNOU-LE BRIS, Gilles MORVAN.

Ont donné procuration :

Fabien BRIVOAL a donné procuration à Pascal PRIGENT,
Carine ROUZE a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN.

Madame Sophie PATTEE a été élue secrétaire de séance.

DCM 2021-38

Objet :

Affaires financières

Taxe de
raccordement au
réseau
assainissement

Détermination du
tarif pour 2021

Le montant de la taxe de raccordement est actuellement fixé à 1 100 € (inchangé depuis 2016). Sur proposition de la commission Finances & Personnel réunie le 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ce tarif pour 2021.

La taxe est facturée en deux échéances réparties pour moitié sur deux années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal se prononce sur le maintien de ce tarif pour 2021.

Fait à PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H, le 25 mars 2021,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal PRIGENT

